

Infolettre n°4 – 22 février 2011

Bonjour à tous,

Voici les nouvelles du Réseau trousse SOS ABUS de l'AQDR.

Rappel - Nous vous invitons à compléter le sondage sur la trousse SOS ABUS d'ici le 1^{er} mars

Nous aimerions savoir si la trousse SOS ABUS vous est utile et comment vous l'utilisez, afin de vous proposer de nouvelles actions sur les abus contre les aînés, qui soient adaptées à vos besoins. Même si vous n'avez pas utilisé la trousse ou si ne l'utilisez pas beaucoup, il est important que vous nous le disiez... en remplissant ce sondage.

- 1) Cliquez ici avec votre souris : [remplir le sondage SOS ABUS](#)
- 2) Inscrivez votre adresse courriel à l'endroit indiqué. Il s'agit de l'adresse à laquelle vous recevez le présent courriel.
- 3) Complétez le sondage.
- 4) Une fois que vous avez terminé, cliquez sur envoyer !

Petite mise à jour dans la trousse SOS ABUS : la fiche P1 « Des secrets bien gardés »

La fiche outil précise comment se procurer le DVD « Des secrets bien gardés ». L'adresse courriel est erronée, voici l'adresse correcte pour commander le DVD : info@aqdr-rn.ca

Pour remplacer la fiche dans votre cartable, vous pouvez [l'imprimer ici en français](#) ou [ici en anglais](#)

Interdiction de visite en résidence privée : l'AQDR accompagne une dame de compagnie

L'AQDR a soutenu une dame de compagnie travaillant auprès de résidents de *L'Image d'Outremont*, résidence privée du groupe Maurice. Cette personne a été interdite d'accès à la résidence pendant une semaine. Elle rapporte qu'un peu plus tôt, elle avait été témoin d'actes de maltraitance par le personnel. Scandalisée, l'AQDR a rappelé que les résidents disposaient d'un droit de visite et de recours à des services, et que ces droits ne pouvaient pas être restreints par un propriétaire de résidence.

- Cela peut constituer un méfait selon le code criminel (*Cf. article 430 du code criminel. Alinéa d) « Commet un méfait quiconque volontairement, selon le cas, empêche, interrompt ou gêne une personne dans l'emploi, la jouissance ou l'exploitation légitime d'un bien »*).

- C'est aussi contraire aux règles de la certification. (Cf. Article 3 du Règlement sur les conditions d'obtention d'un certificat de conformité de résidence pour personnes âgées : « L'espace est aménagé dans la résidence pour personnes âgées de façon à permettre à chaque résident de recevoir des visiteurs, en tout temps, dans le respect de son intimité »).

Radio-Canada a consacré un reportage aux événements.

[Cliquez ici pour écouter l'émission « 24 heures en 60 minutes » diffusée le 25 janvier 2011](#)

Les abus en ressources intermédiaires font les manchettes, soyons vigilants !

Ces dernières semaines ont mis en lumière des situations d'abus dans les ressources intermédiaires, structures privées liées par contrat à un CSSS afin d'héberger des aînés en perte d'autonomie nécessitant moins de 2.5 heures/soins. Le Pavillon Marquette, à Montréal, a été fermé par le CSSS Jeanne-Mance, en raison de nombreux abus. Le propriétaire de la ressource avait été reconnu coupable de fraude fiscale dans le passé et des accusations criminelles sont portées contre lui... Ces abus pourraient être évités si les antécédents judiciaires des propriétaires et des employés de résidences privées et de RI étaient vérifiés de façon systématique et obligatoire.

[Lire Des aînés dans un état lamentable](#)

La Presse a enquêté dans différentes ressources intermédiaires et a identifié un établissement maltraitant et un autre, bientraitant.

[Lire Des milieux créés dans l'urgence](#)

La série d'articles révèle également une situation inquiétante : un seul groupe immobilier détient plus de 65% des 450 lits de ressources intermédiaires pour personnes âgées qui seront créés à Montréal d'ici à 2012.

[Lire Un propriétaire omniprésent](#)

Le statut de partenariat public / privé des RI suscite des questions sur la responsabilité de l'État d'une part, des propriétaires d'autre part, pour garantir la qualité dans ces structures. Ce statut mixte rend le processus pour porter plainte difficile à comprendre pour les usagers.

[Lire Conditions de vie des aînés de la Villa Sainte-Anne: la ministre demande une vérification](#)

En tant que protecteurs des aînés contre tout type d'abus, soyons vigilants sur la qualité des services dispensés dans les ressources intermédiaires.

Joséphine Loock, pour l'équipe de l'AQDR

Chef de projets

Association Québécoise de Défense des droits des retraités et pré-retraités (AQDR)

Tél. : 514-935-1551

- La trousse SOS ABUS est une initiative de l'AQDR -